



**Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne**

SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Le 24 du mois de Janvier 2019 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de M. Louis ESCOULA.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, SERNIGUET Hervé, TAUZIN Christian, HAAS Nicole, ARDERIU François, ABDELAOUI Rachid, BAROIS Joël, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, LAMOUROUX Franc, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, ESCOULA Louis, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, COMAS Martin, MORIN Pierrick, VIE Christine, BARBIER Pascal, REGNAULT VIOLON Nicole, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

M. ALEGRE Raymond à Mme COUTTENIER Sylviane
Mme ANDRAU Eliane à M. ARDERIU François
Mme DIAZ Yvette à M. ABDELAOUI Rachid
Mme TERKI Zaina à M. BAROIS Joël

M. DAUVEL Philippe à M. ESCOULA Louis
Mme BRASSEUR Séverine à M. MIRC Stéphane
M. COUDERC Robert à M. SERNIGUET Hervé
Mme TORRES Isabelle à M. MARTIN Yannick

Etaient excusés : ALEGRE Raymond, SIMEON Jean-Jacques, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, COUDERC Robert, ROBIN Laurène, TORIBIO Simone, TORRES Isabelle, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 17 Janvier 2019
Délégués en exercice : 41
Membres Présents : 27

Vote	
Nombre de votants	: 35
Pour	: 35
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

Objet : Tarif exposition photos

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence « animations intercommunales », la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) a investi dans des expositions de photos itinérantes via l'association IBO Photo, qui peut être exposée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ces expositions ont vocation à être prêtées aux collectivités ou autres organismes et associations, afin d'être présentées dans des lieux publics

Par délibération en date du 25 mars 2010, le conseil communautaire s'était prononcé sur des tarifs pour des durées forfaitaires et d'un nombre de photos déterminé.

Afin de répondre encore mieux aux demandes d'emprunt, il est proposé de fixer un tarif du prêt plus souple à 0.75€ par photo et par jour, et ce, à compter du 1^{er} février 2019.

La convention signée avec l'association Ibo Photo, en date du 25 mars 2010, reste valable, sachant que l'association intervient dans la réalisation, le montage et la conservation des photos, activités pour lesquelles la CCST reverse 50% du montant des recettes à l'association précitée.

Le Conseil Communautaire entendu les explications de son Président,

- Approuve le tarif de prêt de photos à 0.75 € par photo et par jour,
- Précise que la convention passée avec l'association IBO Photo en date du 25 Mars 2010 reste valable et que les recettes seront encassées par un titre de recettes.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le : 31/01/2019

Ainsi fait et délibéré, le Jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures de l'extrait conforme,
Le Président,
L.ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le : 31/01/2019

Appel à manifestation de force

00_00_00-00-00-00000000-2019-01-29-10-10-00-00-00